



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 067-2024
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.89

Déposée le : 13.03.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Walpoth (Bern, PS) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 06.06.2024

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Pénurie de médecins de famille dans le canton de Berne : quo vadis ?

Au cours des dix prochaines années, près de 56 % des médecins de famille en activité aujourd'hui prendront leur retraite et fermeront leur cabinet médical.

Le canton de Berne connaît une pénurie de médecins depuis quelques années déjà, en particulier dans les régions les plus éloignées des grands centres urbains. Or, il incombe aux cantons de garantir la couverture en soins.

Il devient toujours plus compliqué d'assurer la relève des médecins qui partent à la retraite ou font d'autres choix de carrière. En outre, la charge de travail des métiers de la santé est telle que les médecins en début de carrière sont toujours plus enclins à travailler à temps partiel. L'arrivée de médecins issus de l'étranger en Suisse compense aujourd'hui une part importante des besoins. Actuellement, nombreuses et nombreux sont les médecins qui n'acceptent déjà plus de nouvelles patientes et de nouveaux patients, ce qui engendre une surcharge des services d'urgence et des hôpitaux. Le canton de Berne pourrait promouvoir un modèle de travail à temps partiel afin d'accroître l'attractivité de la médecine générale.

Une prise en charge des soins de base aussi étendue que possible est efficace, cela n'est plus à prouver. De plus, cette solution permet de diminuer les coûts de la santé. Il faut par conséquent garantir ces soins de base partout, et en particulier dans les régions aujourd'hui défavorisées en matière de soins de santé.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quels peuvent être les instruments dont devrait disposer le Conseil-exécutif pour réagir à la pénurie de médecins dans le canton et éviter une détérioration de la situation ?

2. Quels instruments le canton a-t-il à sa disposition et lesquels envisage-t-il d'introduire pour régler ce problème ?
3. Quels moyens sont ou seraient nécessaires à l'échelon politique cantonal pour encourager les étudiantes et étudiants à choisir la médecine générale ?
4. Le Conseil-exécutif considère-t-il suffisante ou insuffisante la couverture des soins par les cabinets médicaux de premier recours pour notre population cantonale, telle qu'elle est attendue dans les dix prochaines années ?
5. Que pense le Conseil-exécutif d'une mesure cantonale, comme celle qui consisterait à fixer un seuil plancher en dessous duquel le nombre de généralistes ne doit pas tomber ?

Motivation de l'urgence : garantir la couverture des soins de santé reste et demeure une priorité, car partout on cherche désespérément des médecins de famille !

Destinataire

– Grand Conseil